

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 octobre 2014, s'est réuni à la Mairie le 09 octobre 2014 à 20 heures sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : PIONNIER JEAN-JACQUES – de NATALE GUY – CANIAC ALAIN – BAGUE SYLVIE –VENARD SANDRINE – TAILLANDIER FRANCK – GUILLAUME LIONEL –SOLOHUB SABRINA –MONMART ALAIN - VALETTE ANGELIQUE - VARECHARD RENE - MARTEAU FRANCK

Etaient absents ou excusés :

MOREAU PATRICIA représentée par PIONNIER JEAN-JACQUES
COUSTALAT JEAN-PIERRE représenté par MAURY YANNICK

Secrétaire de séance : VALETTE ANGELIQUE

Compte-rendu

Le compte rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter une délibération à l'ordre du Jour.
Le Conseil municipal accepte.

Désignation d'un membre de la Commission Communale des Impôts Directs – CM N° 77 347 09 10 2014 01

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de proposer un nom membre extérieur :

TITULAIRE : Monsieur VILLAIN Raymond – 8 rue de la Liberté – 77520 PAROY
Délibération prise à l'unanimité.

Embauche d'une personne en contrat CUI-CAE – CM N° 77 347 09 10 2014 02 :

Suite au départ d'un agent administratif, il serait souhaitable d'embaucher une personne en Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour 24 heures par semaine. L'Aide de l'Etat est fixée à 95 % du SMIC. Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable d'un an dans la limite de 60 mois. Notre contact est Pôle Emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord de principe à l'embauche d'un contrat CUI- CAE.

Délibération prise à l'unanimité.

La séance est levée à 20 heures 25.